
SESSION ANNUELLE 2016 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Quel avenir pour l'OMC ?

Genève, 13-14 juin 2016

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

DISCOURS DE M. HARALD NEPLE, AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DE LA NORVEGE AUPRES DE L'OMC, PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE L'OMC

Genève, 13 juin 2016

Excellences,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs,

- C'est un honneur pour moi de pouvoir m'adresser à la Conférence parlementaire sur l'OMC en qualité de Président du Conseil général de l'OMC. Lors de la Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Nairobi en décembre dernier, les Ministres ont décidé de réfléchir au meilleur moyen de faire avancer les négociations et le programme relatifs au système commercial multilatéral. Au cours du premier semestre de cette année, les Membres de l'OMC sont ainsi entrés dans une phase de réflexion quant à la manière de traiter ces questions. Bien qu'aucune voie n'ait clairement été tracée, le débat se poursuit, en particulier sous l'impulsion des Membres.
- En qualité de parlementaires, vous jouez un rôle crucial d'intermédiaires entre l'OMC et vos électeurs, ceux-ci étant les principaux bénéficiaires de l'action de l'OMC. Lors de la Conférence ministérielle de Bali en 2013, les Membres de l'OMC ont adopté l'Accord sur la facilitation des échanges, comme vous le savez puisque, dans plusieurs cas, cet accord passe devant le Parlement. A la Conférence de Nairobi, nous avons pris plusieurs décisions. En matière de concurrence à l'exportation, la décision qui aboutira à la suppression des subventions pour le secteur de l'agriculture est historique et représente une étape majeure.
- Vous le savez probablement tous, le processus mis en œuvre pour parvenir à un accord à la Conférence ministérielle a été critiqué. Je pense que les Membres sont d'accord pour prendre ce point au sérieux et éviter qu'il ne se reproduise en insistant sur le besoin de transparence et d'inclusivité dans notre préparation de la prochaine Conférence.
- Comme l'ont démontré Bali et Nairobi, si tous les Membres coopèrent et font preuve de la volonté politique requise, les résultats des négociations peuvent faire l'objet d'un consensus à l'OMC. Le suivi de ces résultats et de la Déclaration ministérielle de Nairobi est maintenant essentiel.
- Le Conseil général continue d'observer le travail effectué dans les organes concernés de l'OMC pour s'assurer de la stricte mise en œuvre de toutes les décisions. L'entrée en vigueur de l'AFE, Accord sur la facilitation des échanges, s'approche de la limite requise des deux tiers des 162 Membres de l'OMC, l'Organisation ayant déjà reçu plus de 80 instruments d'acceptation. Le Comité préparatoire sur la facilitation des échanges continue de recevoir des notifications d'engagement et le Mécanisme pour l'AFE est prêt à assurer le soutien des Membres des pays les moins avancés ou en développement pour les questions liées à l'AFE.
- L'une des décisions prises à Nairobi portait sur la poursuite des négociations, selon un échéancier accéléré, en vue d'obtenir une solution durable à la détention de stocks publics en matière de sécurité alimentaire. Une autre décision concernait un mécanisme spécial de protection pour les Membres des pays en développement, ce mécanisme étant également en cours de négociation. Le Comité sur l'agriculture, en session extraordinaire, conduit les négociations sur ces deux questions.

- Certaines décisions sur le traitement préférentiel des pays les moins avancés ont également été adoptées à la dixième Conférence ministérielle. Concernant la dérogation sur les services, le Conseil des services a déjà reçu 23 notifications de préférence pour les prestataires et les services des pays les moins avancés. Le Comité sur les règles d'origine va débattre des différentes manières d'accroître la transparence et de suivre les mesures prises par les Membres accordant la préférence pour mettre en œuvre leurs engagements.
- De toute évidence, il faut aller plus loin. Dans le contexte de croissance ralentie de l'économie mondiale, les échanges commerciaux doivent s'amplifier. A Nairobi, les Ministres se sont engagés à renforcer le système commercial multilatéral afin qu'il stimule fortement le bien-être et la prospérité inclusifs de tous les Membres. Ils ont convenu que les Membres des pays en développement, surtout les pays les moins avancés, doivent bénéficier de la croissance du commerce mondial de manière proportionnée à leurs besoins de développement économique.
- Des pistes de réflexion ont été incorporées à la Déclaration de Nairobi :
 - Pour mettre en œuvre de manière efficace les accords concernés, il a été demandé au Conseil général d'envisager d'éventuels ajustements à la structure des organes subsidiaires de l'OMC.
 - Pour que les Accords commerciaux régionaux, les ACR, restent complémentaires au système commercial multilatéral et ne se substituent pas à celui-ci, le Comité de l'OMC chargé des ACR devra débattre de leurs implications systémiques sur le système commercial multilatéral et de leurs relations avec les règles de l'OMC.
 - La Conférence ministérielle a également souligné la place centrale accordée au développement dans les travaux de l'OMC et le fait que les Membres doivent continuer à privilégier les questions relatives aux pays les moins avancés.
 - D'importantes divergences de vues persistent en ce qui concerne le Programme de Doha sur le développement et la manière de mener les négociations. Pour autant, tous les Membres ont la ferme volonté de faire progresser les négociations sur les questions restantes de Doha. Je dois ajouter que certains Membres souhaitent discuter d'autres points non liés à Doha, pour les négociations, ce qui n'est pas l'avis de tout le monde à ce stade. L'obtention de résultats concrets n'est donc pas chose aisée à l'OMC mais les Membres s'efforcent d'aller vers une convergence.
- La onzième Conférence ministérielle n'étant qu'à un an et demi, notre travail à Genève doit s'intensifier. Nous avons toutefois besoin de votre aide. Je vous demande instamment de prendre une part active aux discussions sur la manière de renforcer l'OMC et sa fonction de négociation, de soutenir ce processus et de nous aider à progresser conjointement en vue de la prochaine Conférence et au-delà. J'ai invité tous les Membres à me consulter sur le lieu et la date exacte de la prochaine Conférence ministérielle.
- Notre action à l'OMC est au service des Membres. L'apport des parlementaires à notre travail avec les divers gouvernements permet une meilleure compréhension et l'OMC est ainsi réactive face aux besoins des Membres. De plus, en qualité de parlementaires, on vous demande d'approuver les résultats des négociations à l'OMC. Ensemble, poursuivons le développement d'un cadre stable, transparent et fiable pour le commerce mondial. Ensemble, améliorons encore le système commercial multilatéral afin de répondre, avec efficacité, aux attentes des Membres et d'améliorer le bien-être des citoyens.
- Je vous remercie de votre attention.